

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 20 octobre 2023
N° CP-2023-8-2-5
N° applicatif 7216

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction tourisme et attractivité

SUBVENTIONS TOURISTIQUES

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », des subventions d'investissement pour un montant total de 353 552 € ;
- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite », pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville d'ALKIRCH pour l'organisation de la manifestation « Forêt Enchantée 2023 » ;
- d'approuver une demande de prolongation d'aides à l'investissement de la SAS « Hubert MAETZ », pour l'établissement Le Rosenmeer à ROSHEIM, jusqu'au 31 décembre 2024.

1. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »

5 nouveaux dossiers remplissent les conditions d'octroi de l'aide à l'investissement au titre de l'AMI « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » et sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des projets est présenté en annexe 1.

Intitulé du projet	Porteur du projet	Argumentaire	Taux	Subvention proposée
La mise en place de nouveaux aménagements et équipements cyclotouristiques, à la Maison du Fromage de la Vallée de MUNSTER à GUNSBACH	Communauté de communes de la Vallée de MUNSTER (68140 - Territoire de Région de COLMAR)	Le projet permet d'améliorer l'accueil d'un site touristique important pour le territoire et plus spécifiquement l'accueil des cyclistes.	30 % car subvention plafonnée à 100 000 €	100 000 €
L'aménagement de la fontaine de	Commune de SAVERNE (67700 -	Le projet permet de réaménager un site patrimonial et historique tout en y incluant des éléments	30 %	24 652 €

la source, à SAVERNE	Territoire Ouest Alsace)	d'accueil touristique. Il s'inscrit dans des enjeux d'attractivité pour la Ville et de mise en valeur d'un lieu de promenade.		
Géovino, la création d'un réseau de parcours pédagogiques à travers les sentiers viticoles du Pays de RIBEAUVILLE	Office de Tourisme du Pays de RIBEAUVILLE-RIQUEWIHR (68150 - Territoire Centre Alsace)	Le projet propose un outil pédagogique et ludique, qui valorise le patrimoine naturel viticole et le travail des vignerons, en prenant en compte les mobilités douces et la sensibilisation à l'environnement. De plus, il va permettre une meilleure répartition des flux touristiques avec une offre qui entraîne les visiteurs en dehors des centres-villes et sites et d'allonger la durée de visite sur le territoire.	18,85 % car subvention plafonnée à 100 000 €	100 000 €
L'aménagement d'un circuit pédestre et cycliste appelé « Route 1870 »	Communauté de communes SAUER-PECHELBRON N (67360 - Territoire Nord Alsace)	Le projet permet de renforcer une offre d'itinérance en améliorant l'accueil et les services rendus aux randonneurs et aux cyclotouristes, tout en les informant sur l'Histoire du territoire. Il va permettre d'attirer de nouveaux publics et d'allonger la durée de visite sur le territoire.	50 %	28 900 €
La restructuration du Centre de Vacances du SATTEL à STOSSWIHR	Association Joie de Vivre (68140 - Territoire Région de COLMAR)	Le projet permet d'améliorer les conditions d'accueil d'un hébergement de groupes associatif, qui œuvre pour le tourisme social et solidaire, notamment auprès des enfants, au cœur du Massif des Vosges.	13,6 % car subvention plafonnée à 100 000 €	100 000 €

Le total des aides à allouer se monte à 353 552 €.

Une convention de subventionnement est mise en place pour les projets retenus. La durée de validité des subventions d'investissement accordées sera de 3 ans à compter de la date de la signature de la convention.

2. Subventions de fonctionnement 2023 dans le cadre du soutien aux organismes et animations touristiques

La Collectivité européenne d'Alsace conduit une politique de soutien en direction des partenaires qui œuvrent au développement touristique de l'Alsace. C'est dans ce cadre qu'elle a réceptionné deux demandes de subventions de la part de l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite » pour son fonctionnement 2023 et de la Commune d'ALTKIRCH, pour l'organisation de l'évènement « Forêt Enchantée 2023 ».

Les détails concernant les organismes et les actions sont indiqués dans l'annexe 2.

Le soutien à l'évènement « Forêt Enchantée » présente un intérêt à plusieurs titres :

- ce concept scénographique original est complémentaire des traditionnels marchés de Noël ;
- sur le plan de la répartition géographique des flux touristiques, à une période chargée sur certains autres sites, elle fait ainsi concrètement entrer le Sundgau dans la gamme des produits offerts.

Quant à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite », elle œuvre au développement touristique du territoire Sud Alsace, par la qualification de l'offre, ainsi que par l'organisation de fêtes traditionnelles.

2.1. L'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite »

L'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite » sollicite un soutien à son fonctionnement pour l'année 2023 de 6 000 €, au titre du soutien aux organismes et associations à vocation touristique, montant similaire aux années passées. Ce montant est inscrit au budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Son budget prévisionnel se monte à 20 500 € ; il est joint en annexe (17 000 € en 2022). Les autres recettes proviennent des cotisations de ses membres ainsi que de la prise en charge de la location du stand sur l'évènement « Journées d'Octobre » par les restaurateurs présents (l'association prend le stand à son nom mais les restaurateurs lui reversent la location).

Les charges sont essentiellement constituées de coûts relatifs aux actions menées en termes de communication et de promotion.

2.2. La « Forêt Enchantée 2023 »

La Ville d'ALTKIRCH sollicite une aide financière de 10 000 € pour l'organisation de l'évènement « Forêt Enchantée 2023 », au titre du soutien aux actions et animations touristiques, montant similaire aux années passées. Ce montant est inscrit au budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le budget prévisionnel 2023 de cette opération, joint en annexe, s'élève à 163 000 € (165 000 € en 2022).

La Ville d'ALTKIRCH finance l'évènement à hauteur de 140 500 €. Un soutien financier de 8 000 € est attendu de la Région Grand Est. Les autres recettes proviennent de vente de produits dérivés à hauteur de 3 000 € et de la location de chalets aux commerçants à hauteur de 1 500 €.

Les charges sont constituées essentiellement d'achats de matériel et de décoration et de prestations techniques pour la sonorisation, l'éclairage et l'animation. Une ligne budgétaire est aussi prévue pour la communication.

3. Prolongation de la durée de validité d'une subvention

Dans le cadre de son dispositif d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante, par délibération en date du 6 octobre 2014, le Département du Bas-Rhin a attribué à la SAS « Hubert MAETZ » une subvention à hauteur de 196 704 €, pour une dépense prévisionnelle éligible de 2 622 723 € HT, pour des travaux de création et de modernisation des chambres, l'aménagement de la salle petit déjeuner, la création de deux salles de séminaire, la mise en place d'un espace fitness, la création d'un espace oenotouristique, des travaux de mise aux normes, la restructuration du Lobby et du sas d'entrée, l'acquisition de matériel professionnel de cuisine de l'établissement Le Rosenmeer, à ROSHEIM.

Fin décembre 2022, la SAS « Hubert MAETZ » a demandé une prolongation pour réaliser les travaux d'investissement relatifs à la création d'une salle de petit déjeuner, l'achèvement de la modernisation des chambres, la création d'un escalier extérieur de secours, la création de garages privatifs pour la clientèle hôtelière, l'agrandissement et la rénovation de l'actuelle winstub. Il est précisé que les divers travaux liés aux locaux dédiés

au personnel ne sont pas éligibles. En effet, le projet a été retardé en raison de la fermeture administrative de l'établissement liée à la pandémie de la covid19. Ceci a donc conduit à l'ajustement du calendrier de réalisation des travaux soutenus par la Collectivité en 2014.

Dans ces conditions, il est proposé de faire droit à la demande de prolongation de la durée de validité de la subvention octroyée en 2014 jusqu'au 31 décembre 2024 et d'autoriser la conclusion d'un avenant à la convention initiale dont l'objet ne conduira en aucun cas à augmenter l'engagement financier primitif de la Collectivité, mais permettra uniquement l'octroi du solde de la subvention initiale, qui se monte à hauteur de 127 081 €, en prolongeant la durée de validité de l'aide d'origine.

Des crédits à hauteur de 127 081 € ont été inscrits en DM1 du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace pour cette demande.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions d'investissement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionnés ci-dessous en vue de la réalisation de leur projet (dont le détail est présenté en annexe 1), pour un montant total de 353 552 €, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
La mise en place de nouveaux aménagements et équipements cyclotouristiques, à la Maison du Fromage de la Vallée de MUNSTER à GUNSBACH	Communauté de communes de la Vallée de MUNSTER	100 000 € (taux de 30 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633
L'aménagement de la fontaine de la source, à SAVERNE	Commune de SAVERNE	24 652 € (taux de 30 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Géovino, la création d'un réseau de parcours pédagogiques à travers les sentiers viticoles du Pays de RIBEAUVILLE	Office de Tourisme du Pays de RIBEAUVILLE-RIQUEWIHR	100 000 € (taux de 18,85 %)	P0590014T02 (4557) 204-204182-633
L'aménagement d'un circuit pédestre et cycliste appelé « Route 1870 »	Communauté de communes SAUER-PECHELBRONN	28 900 € (taux de 50 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633
La restructuration du Centre de Vacances du SATTEL à STOSSWIHR	Association Joie de Vivre	100 000 € (taux de 13,6 %)	P0590014T02 (3365) 204-20422-633

- de préciser que conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions

feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, après signature de la convention de subventionnement correspondante et sur présentation des pièces justificatives prévues par ce règlement ;

- de m'autoriser à signer en conséquence, sur la base des modèles de convention de subventionnement approuvés par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023, les conventions de subventionnement particulières à intervenir avec chaque bénéficiaire mentionnés ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite », pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2022 ; les crédits seront prélevés sur l'imputation suivante : n° opération : P0590001 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville d'ALTKIRCH pour l'organisation de la manifestation « Forêt Enchantée 2023 » ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation ; les crédits seront prélevés sur l'imputation suivante : n° opération : P0590001 - chapitre : 65 - nature : 657348 - fonction : 633 ;
- de prolonger la durée de validité de la subvention octroyée par le Département du Bas-Rhin à la SAS « Hubert MAETZ », par délibération du 6 octobre 2014, à l'établissement Le Rosenmeer à ROSHEIM jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- d'approuver en conséquence l'avenant à la convention de financement du 6 octobre 2014 relative au soutien à l'hôtellerie familiale et indépendante à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la SAS « Hubert MAETZ », joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer ; cette prolongation permettra le versement du solde de la subvention pour un montant total maximum de 127 081 € à l'appui des justificatifs demandés dans cet avenant ; les crédits seront prélevés sur l'imputation suivante : n° opération : P0590003 - chapitre : 204 - nature : 20422 - fonction : 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.